



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2024-075

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le conseil de la Municipalité de Newport a adopté le **Règlement numéro 2024-075 sur la gestion contractuelle**.

Le présent règlement prévoit des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public répondant ainsi à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

Une copie du règlement est disponible aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site web de la municipalité : <https://www.municipalitenewport.com/>

Donné à NEWPORT, ce 7^e jour de mai 2024

Hélène Dumais
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hélène Dumais, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 7^e jour de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEPTIÈME (7) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).

Hélène Dumais, directrice générale et secrétaire-trésorière